

**Compte-rendu de la réunion de la Commission permanente
CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle – 23 janvier 2012**

Les membres de la Commission permanente de la Commission locale de l'eau (CLE) se sont réunis le 23 janvier en la salle de réunion d'AUMAËLE de 16h00 à 17h30.

Nom des membres	Fonction	Présent/Excusé
<i>1^{er} collègue : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux</i>		
M. Jérôme BIGNON	Représentant l'Institution de la Bresle pour le département de la Somme Président de la CLE	<i>Présent</i>
M. Laurent MYLLE	Maire de Lannoy Cuillère Vice-Président de la Commission permanente pour l'Oise	<i>Excusé</i>
M. Francis SENEAL	Représentant l'Institution de la Bresle pour le département de la Seine-Maritime Vice-président de la Commission permanente pour la Seine-Maritime	<i>Présent</i>
M. Daniel DESTRUËL	Conseiller général de la Somme Vice-président de la Commission permanente pour la Somme	<i>Excusé</i>
M. Jean-Claude BECQUËT	Maire de Morienne	<i>Excusé</i>
M. Daniel DENIS	Maire de Sénarpont	<i>Présent</i>
M. Joël MILON	Maire de Nullemont	<i>Excusé</i>
M. Patrick PERIMONY	Maire de Blargies	<i>Présent</i>
M. Christian ROUSSEL	Maire de Rieux	<i>Présent</i>
M. Hubert THOPART	Président du Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger (SIARL)	<i>Excusé</i>

Nom des membres	Fonction	Présent/Excusé
2^{ème} collège : Représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations		
M. Gérard CHAIDRON	Président de l' Association syndicale autorisée (ASA) de la Bresle	Présent
M. Anicet MARTIN	Représentant la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) de la Seine-Maritime	Présent
M. Dominique HUCHER	Représentant la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Littoral Normand-Picard	Présent
M. Patrice HERMANT	Représentant le Comité départemental de Canoë kayak (CDCK) de la Somme	Excusé

Services	Représentants		Présent/Excusé
3^{ème} collège : Représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics			
DISEMA 80	Madame la Déléguée représenté par	M. Pierre MOROY	Présent
DDTM 76 – DISE 76	Monsieur le Délégué représenté par		Excusé
DREAL Haute-Normandie	Monsieur le Directeur représenté par	M. Zéphyre THINUS	Présent
DREAL Picardie	Monsieur le Directeur représenté par	M. Jean-Paul VORBECK	Présent
AESN	Monsieur le Directeur représenté par	Mme Fanny OLIVIER	Présent

Autres personnes présentes

M^{me} Magali BERNIZET
Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

L'ordre du jour envoyé en date du 06 janvier est le suivant :

- validation du cahier des charges pour la sous-traitance de la rédaction du SAGE
- pré-validation du projet de rapport d'activités de la CLE pour l'année 2011
- réflexion sur le renouvellement complet de la CLE
- point sur l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents
- questions et remarques diverses

L'animatrice du SAGE remercie les membres d'être présents.

1) Validation du cahier des charges pour la sous-traitance de la rédaction du SAGE

L'animatrice du SAGE rappelle que la CLE a pris une décision de principe lors de sa dernière séance plénière (du 28 novembre dernier) pour que la rédaction des documents du SAGE soit sous-traitée.

Une première version du cahier des charges a été travaillée avec les partenaires techniques (Agence de l'eau, DREAL, ONEMA et DDTM).

La sous-traitance comprendrait l'ensemble des étapes restantes de l'élaboration soit :

- la finalisation du Diagnostic
- la définition des Tendances et scénarii et le choix de la stratégie
- la rédaction du Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)
- la rédaction du règlement du SAGE et ses annexes cartographiques

L'évaluation environnementale du SAGE, exigée par la réglementation, sera réalisée tout au long du processus, en parallèle des étapes précitées, par le prestataire retenu.

Un échéancier prévisionnel, validé par les partenaires techniques, prévoit l'adoption du projet de SAGE par la CLE (avant consultation des assemblées et enquête publique) pour fin 2013.

M. Dominique HUCHER, représentant la CCI, demande à l'animatrice du SAGE ce qu'elle a fait depuis qu'elle travaille sur le SAGE et pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour se voir imposer par les services de l'Etat cette nouvelle sous-traitance et donc cette charge supplémentaire.

L'animatrice répond que les services de l'Etat n'ont rien imposé. C'est une recommandation de l'Agence de l'eau pour à la fois renforcer la pertinence du Diagnostic, aider pour l'élaboration des scénarii et éviter tous risques sur la validation finale du projet de SAGE.

Elle indique que le bureau d'études va être recruté pour poursuivre la rédaction des documents du SAGE et non pas pour tout recommencer. Elle rappelle que l'état initial des milieux et des usages de l'eau, adopté par la CLE en juin 2010, et le travail réalisé sur le Diagnostic ne sont pas du tout remis en cause ; ces documents seront utilisés par le bureau d'études pour poursuivre le travail de rédaction commencé.

Elle ajoute que les phases sous-traitées demandent des compétences qu'elle n'a pas (prospective et analyse socio-économique notamment).

Le Président BIGNON acquiesce et ajoute que de faire appel à un bureau d'études va nous permettre de gagner du temps sur des phases très complexes à réaliser où une pluridisciplinarité est nécessaire.

L'animatrice propose d'envoyer le projet de CCTP validé par les partenaires techniques aux membres de la Commission permanente, pour avis. Elle suggère, afin de pouvoir lancer la consultation des entreprises au plus vite (étant de 52 jours puisqu'il s'agit d'un marché à procédure formalisée) que les membres de la Commission permanente apportent les corrections sous 8 jours.

M. Dominique HUCHER trouve le délai un peu court compte tenu des impératifs professionnels de chacun et demande qu'un délai de 15 jours soit laissé.

Il est décidé que les membres ont jusqu'au début de la semaine du 6 au 10 février pour faire les remarques afin que la consultation des entreprises soit lancée en fin de cette semaine.

Dans l'idéal, une réunion de démarrage pourrait être organisée à la mi-mai avec la CLE.

2) Pré-validation du projet de rapport d'activités de la CLE pour l'année 2011

L'animatrice du SAGE rappelle que ce rapport des activités de la CLE est réglementairement demandé, qu'il devra être adopté en séance plénière puis transmis au Comité de bassin, à la Préfecture coordinateur de bassin et aux Préfectures des départements de l'Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme.

Elle indique qu'il est composé d'un rapide rappel des dates clés du SAGE et de la composition de la cellule d'animation, d'une partie relatant les activités de la CLE (réunions et avis rendus) et d'une autre partie rappelant les missions de l'animatrice du SAGE.

Les membres présents n'expriment aucune remarque sur le document présenté.

3) Réflexion sur le renouvellement complet de la CLE

La circulaire du 21 avril 2008 relative aux SAGE (art R.212.31 du code de l'environnement) indique que « *La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six années. Il convient donc de procéder à un renouvellement de l'ensemble des membres de la CLE tous les six ans* ».

Etant donné que l'arrêté inter-préfectoral de composition de la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle date du 03 avril 2006, le renouvellement complet doit avoir lieu en avril 2012.

Ce point a déjà été évoqué lors de la réunion de la Commission permanente de juillet dernier. Le Président BIGNON doit se mettre en contact avec les services de la Préfecture (DDTM 76 - M. MAGOAROU) pour qu'ils sollicitent les collectivités/structures siégeant à la CLE.

En préparation, la Présidente GAOUYER et le Président BIGNON peuvent envoyer un courrier informel aux collectivités/structures siégeant à la CLE indiquant qu'elles vont recevoir un courrier des services de la Préfecture.

4) Point sur l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents

L'animatrice du SAGE indique qu'une réunion de démarrage de cette étude s'est tenue le 05 décembre dernier avec le Comité de pilotage.

Suite à cela, le bureau d'études à réaliser une campagne de sondages sur des secteurs test (vallons secs étroit et large, vallons avec écoulement permanent ou temporaire, etc...) dans le courant du mois de décembre pour comprendre la logique de répartitions des sols et pour faire une estimation du nombre de sondages à réaliser.

Le 13 janvier, le bureau d'études a présenté les résultats de cette étape d'expérimentation : environ 900 sondages seront à réaliser sur l'ensemble de la Bresle et de ses affluents.

Une réunion de fin de phase 1, pour présenter le travail de terrain réalisé, est prévue pour la mi ou la fin avril.

5) Remarques et observations diverses

L'animatrice du SAGE indique que l'avis de la CLE est sollicité par le Préfet coordinateur de bassin sur le **classement des cours d'eau en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement.**

L'animatrice rappelle que la CLE a été consultée en 2010 sur les propositions de classement.

Les propositions de classement de 2010 ont été reprises à l'identique dans projet soumis à consultation en 2011.

Le classement en liste 1 concernerait la Bresle et tous ses affluents tandis que le classement en liste 2 concernerait la Bresle et ses affluents hormis le Liger et la Vimeuse.

L'avis formulé en 2010 par la CLE fut le suivant : « *La majorité des membres de la Commission permanente ont émis un avis favorable aux propositions de classement aux listes 1 et 2.*

Un membre s'est cependant questionné sur la pertinence du classement en liste 2 de la Bresle ne connaissant pas les contraintes pour les aménageurs, le port, etc... liées à l'obligation de transit sédimentaire suffisant ».

Le représentant de la DREAL Haute-Normandie précise la définition du terme « sédiment » : ce sont des graviers et non des particules fines. Dans le cas du port, le curage réalisé pour permettre son bon fonctionnement correspond à l'extraction de particules fines et non de sédiments.

Il indique également que suite au classement en liste 2, il pourrait être demandé l'ouverture des vannages lors de crue de plein bord (généralement biannuelle). Il explique que cette obligation ne pourrait pas s'appliquer au port puisque celui-ci doit, au vu de son activité, maintenir ses vannes fermées.

Etant donné que la CLE ne se réunira peut-être pas avant la fin de la période de consultation (avril 2012), il est proposé que les membres de la Commission permanente émettent un avis, au nom de la CLE (conformément à la délibération n°12, extraite du registre)

Le Président BIGNON propose qu'un avis favorable soit donné à ces propositions (comme en 2010).

Le représentant de la CCI souhaite qu'une réserve soit formulée pour que le tronçon de la Bresle à l'aval d'Eu soit exclu du classement en liste 2 afin qu'aucune obligation réglementaire concernant le transport suffisant des sédiments (exigé s'il y a classement en liste 2) ne s'applique.

Pour finir, la parole est laissée aux membres présents pour qu'ils s'expriment quant à leurs remarques et observations éventuelles. Les membres n'ayant pas de remarques à ajouter et l'ordre du jour étant épuisé, le Président BIGNON clôt la séance en remerciant les membres d'être venus. Rendez-vous est pris (idéalement en mai) pour organiser une réunion de CLE pour travailler avec le bureau d'études.